

Objet : Ouverture de données en Open Data : Cartes géoréférencées du Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L312-1 à D312-1-4 et l'article L.323-2,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu le décret n°2017-638 prévu par l'article L.323-2 du CRPA permettant la réutilisation des données publiques,

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2019/06/21/01 portant approbation du schéma métropolitain d'aménagement numérique (SMAN),

Vu la délibération CM2023/07/13/02 portant approbation du schéma de cohérence territoriale métropolitain

Vu la délibération CM2023/10/12/45 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président, pour prendre les décisions relatives à la gestion des données, que la Métropole du Grand Paris en soit, ou non, propriétaire, notamment prendre toute décision afférente à l'ouverture et à la publication en ligne, sur quelque plateforme que ce soit, des jeux de données dont dispose la métropole du Grand Paris,

Vu l'arrêté du président n° 2023-384 portant délégation de signature à Paul Mourier, directeur général des services de la métropole du Grand Paris,

Vu les données à ouvrir en Open Data, listant les six cartes qui couvrent la totalité du territoire de la Métropole du Grand Paris annexées à la présente décision.

Considérant le Défi transverse – Métropole de la Donnée – du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique visant à faire de la Métropole un soutien de la gestion et de la sécurisation des données publiques,

Considérant, la volonté de la Métropole d'ouvrir les six cartes géoréférencées en Open Data sur le portail de la Métropole du Grand Paris.

DECIDE

Article 1^{er} : d'ouvrir en open data les cartes géoréférencées du Schéma de Cohérence du Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain

Article 2 : d'approuver le recours à la licence Etalab pour l'ouverture de ces données

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région d'Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public.

Fait à Paris, le **15 AVR. 2024**



Pour le Président et par délégation,

Paul MOURIER
Directeur général des services

Annexe : Descriptifs des données ouvertes en OpenData

Cartes géoréférences du Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain

INTITULE	DESCRIPTIF	COUVERTURE GEOGRAPHIQUE	FORMAT	ANNEE PRODUCTION DONNEE
PLANIFICATION - SCOT - ENERGIE	Carte géoréferencée du SCOT approuvée le 13/07/2023 : Engager le territoire métropolitain dans une stratégie ambitieuse de transition énergétique, d'économie et de réduction des déchets	METROPOLE	.tif (image) .tfix	2023
PLANIFICATION - SCOT - PAYSAGE	Carte géoréferencée du SCOT approuvée le 13/07/2023 : Protéger et mettre en valeur les paysages de la Métropole du Grand Paris	METROPOLE	.tif (image) .tfix	2023
PLANIFICATION - SCOT - PROJET	Carte géoréferencée du SCOT approuvée le 13/07/2023 : Veiller à un développement équilibré dans des zones d'intensité urbaines sur le territoire métropolitain	METROPOLE	.tif (image) .tfix	2023
PLANIFICATION - SCOT - RISQUES	Carte géoréferencée du SCOT approuvée le 13/07/2023 : Maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales	METROPOLE	.tif (image) .tfix	2023
PLANIFICATION - SCOT - TRAME VERTE ET BLEUE	Carte géoréferencée du SCOT approuvée le 13/07/2023 : Renforcer la place de la nature et développer la trame verte et bleue	METROPOLE	.tif (image) .tfix	2023
PLANIFICATION - SCOT - TRANSPORT	Carte géoréferencée du SCOT approuvée le 13/07/2023 : Tisser des liens entre territoires	METROPOLE	.tif (image) .tfix	2023

Accès de réception en préfecture
075000547810240415
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception en préfecture : 15/04/2024